



entrave à vente de maison

Par **jocarter**, le **15/02/2019** à **11:04**

Madame, Monsieur,

Suite aux décès de mes parents le notaire m'a demandé de libérer la maison pour une vente rapide, ce que j'ai fait.

Depuis 6 ans l'une de mes soeurs souhaite acheter cette maison, se dédit, veux à nouveau acheter, se dédit à nouveau... Même si le prix est baissé à sa demande.

La maison, vide et non entretenue, s'est détériorée.

Puis je engager une procédure à l'encontre de ma soeur, également vis à vis de ce notaire, en demandant par exemple des dommages s'élevant à la différence entre le prix de départ retenu et accepté et le prix final de la vente, soit un montant réel ou estimé de la détérioration de la maison en 6 années.

En vous remerciant

Cordiales salutations